

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 180 avenue DU PRADO MARSEILLE 13008

EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL met en place et dispense des formations inter entreprises, à VILLE ACTIVE, 539 avenue Jean Prouvé 30000 NIMES.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes charges comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL

180 avenue DU PRADO
13008 MARSEILLE
Email: duhard@egolinea.com
Tel: 07 77 49 14 66



Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Pôle Emploi ou son employeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, du Pôle Emploi, de la Caisse des Dépôts et Consignations au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation par le stagiaire avant la date de démarrage de la formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire plus de 7 jours ouvrés avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresseduhard@egolinea.com. En cas d'annulation moins de 7 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 100% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation d'une formation pour un motif de force majeure, tels que mentionnés à l'* ce sera sans application de frais d'annulation.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 11 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL

180 avenue DU PRADO
13008 MARSEILLE
Email: duhard@egolinea.com
Tel: 07 77 49 14 66



Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Marseille.

*** Cas d'annulation pour force majeure :**

- (a) refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- (b) retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- (c) accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- (d) maladie ou hospitalisation du Stagiaire ;
- (e) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

Directrice EGOLINEA ORIENTATION CONSEIL

VIRGINIE DUHARD